

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1163 rendant exécutoire les délibérations -n° 204/6eL

n° 1163

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1965

Date de publication
10 juillet 1965

Date du numéro
1 août 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations n° 204/6L et n° 205/6L du 7 juillet 1965 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant ouverture de crédits supplémentaires au budget du service local, exercice 1965.